

PROTOCOLE DE PRISE EN CHARGE DES SITUATIONS DE HARCÈLEMENT

Circonscription de Bernay

 DIRECTION ÉCOLE

 ÉQUIPE PHARE

1

Révélation de faits (par l'élève cible, par un adulte, par un élève, ou par un appel au 3018)

Phase préliminaire
24/48h

- Recueille la parole de l'élève cible et de sa famille
- Rassure la famille de l'élève cible (si c'est elle qui est à l'origine de la révélation)
- Informe l'IEN (via fiche Alerte Situation Harcèlement)
- Débute la journalisation des faits
- Prend les premières mesures de protection

2

Mise en place du Protocole par l'IEN

- Contacte la famille de l'élève cible
- Évalue la situation

INTIMIDATION

HARCÈLEMENT

Méthode de la Préoccupation
Partagée

Protocole National Phare
↳ Rédiger un fait établissement niveau 2 ou 3

3

Suivi de la situation

- Communique à l'école les mesures de protection à mettre en place
- Transmet à la circonscription la fiche intervention
- Suivi régulier de l'élève cible
- Communication avec les familles
- Bilan des mesures de protection mises en place

EQUIPE pHARe

Circonscription de Bernay



Jean-Yves Mary, Inspecteur de la circonscription de Bernay

Sarah Willot, conseillère pédagogique, assistante pHARe de la circonscription

Lauriane Boudry, membre du RASED, enseignante spécialisée

Nathalie Crétois, conseillère pédagogique

Marie-Pierre Castelli, conseillère pédagogique

Valérie Duthilleul, membre du RASED, enseignante spécialisée

Ludivine Gaillon, directrice d'école

Christophe Jajolet, directeur d'école

Nathalie Jajolet, directrice d'école

Karine Lejeune, directrice d'école

Ida Reyt, membre du RASED, enseignante spécialisée

Catherine Zurbach, directrice référente de la circonscription

Vous pouvez retrouver le protocole pHARe, des informations supplémentaires et la fiche alerte sur le site de la circonscription : [pHARe Bernay](#).